



4.3. PLAN DE ZONAGE – Nord de la commune

ECHELLE : 1/3000ème

PLU arrêté le
Le Maire,


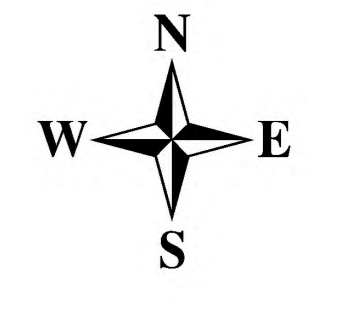
PLU approuvé le
Le Maire,

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage



TINEETUDE Ingénierie
Bureau d'études en environnement

Nom	Localisation	Objet	Destinataire	Superficie
ER n°1	Avenue Funel	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	1 084 m ²
ER n°2	Avenue des Termes	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	6 455 m ²
ER n°3	Chemin de Saint Marc	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	2 280 m ²
ER n°4	Chemin du Candéou	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	4 250 m ²
ER n°5	Avenue Amiral de Grasse	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	3 675 m ²
ER n°6	Virage de Peygros	Aménagement du carrefour	Commune de Peymeinade	510 m ²
ER n°7	Voie de jonction Rivière Azur / cimetière	Création d'une voie nouvelle avec cheminement piéton	Commune de Peymeinade	5 271 m ²
ER n°8	Limite est avec la ville de Grasse	Arrivée de la piste DFCI de Grasse	Commune de Grasse	267 m ²
ER n°9	Picourenc	Equipement public	RECB	2 032 m ²



LEGENDE

ZONE URBAINE

- UA zone urbaine dense
 - UAa zone urbaine mixte à caractère historique
 - UB zone urbaine dense discontinue
 - UBa zone urbaine dense discontinue (Peyloubier)
 - UC zone urbaine de densité moyenne
 - UD zone urbaine de densité faible
 - UDa zone urbanisée de densité faible protégée
 - UE zone urbaine à vocation d'équipement public
 - UX zone urbaine à caractère économique
 - UZ zone d'activité de Picourenc
- UMa
 - UMb
 - UMb1
 - UMb2
 - UMb3
 - UMc
 - UMd
 - UMd1
 - UMe
- zone de mixité sociale

ZONE À URBANISER

- 1AU zone à urbaniser ouverte
- 2AU zone à urbaniser fermée

ZONE AGRICOLE

- A zone agricole

ZONE NATURELLE

- N zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- éléments paysagers et patrimoniaux
- protection des continuités écologiques / trame bleue
- préservation du site Natura 2000
- zone non aedificandi voir règlement PPRif
- emplacements réservés
- polygone d'implantation des constructions autorisées
- R+x hauteur maximale autorisée exprimée en nombre de niveau
- ★ éléments de patrimoine architectural à protéger